

Le sénateur MACDONALD: J'omettrais "pour un motif valable", estimant suffisante la condition de "bonne conduite".

Le sénateur HAYDEN: Cela est sous-entendu, en tout cas.

Le sénateur GOUIN: Je propose cette modification, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vais lire de nouveau le projet d'amendement. (Nouvelle lecture du projet d'amendement.)

Le sénateur KINLEY: Un vote contre ce texte signifiera que la disposition doit demeurer telle quelle?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le sénateur MACDONALD: Le comprenons-nous parfaitement, ou bien devrions-nous le réserver et ne pas prendre le vote maintenant?

Le sénateur BRUNT: Je crois sincèrement que le projet d'amendement devrait être soumis au ministre.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je ne suis pas certain que ce soit la principale considération. Mon propre sentiment est que je voudrais réfléchir avant de me prononcer sur ce projet.

Le sénateur HAYDEN: Je propose que l'article soit réservé.

(L'article est réservé.)

Le PRÉSIDENT: Je pense que nos délibérations avanceraient peut-être plus rapidement si nous examinions successivement les divers articles du bill, à moins que quelqu'un ne désire interroger M. Ouimet.

Le sénateur BRUNT: Monsieur le président, je désirerais demander à M. Ouimet ou à M. Thorson s'ils connaissent quelque objection à la modification de l'article 23 qui se lit ainsi:

23. (1) Le siège de la Société est établi à Ottawa.

Je voudrais qu'on ajoutât les mots "ou à tout autre endroit désigné par le gouverneur en conseil". Si je comprends bien, d'après le bill, le siège de la Société ne pourrait être changé qu'au moyen d'une loi; est-ce bien cela?

M. THORSON: C'est exact.

Le sénateur BRUNT: Je voudrais que cette disposition eût plus d'élasticité. Qu'on n'aille pas croire, cependant, que je préconise l'établissement du siège de la Société ailleurs qu'à Ottawa.

Le sénateur ASELTINE: Vous voudriez le voir établi à Toronto?

Le sénateur BRUNT: Non, je ne voudrais pas qu'il fût à Toronto ou à Montréal, mais je désirerais que la disposition eût plus d'élasticité. Pourrais-je connaître l'opinion de M. Ouimet sur ce point?

M. OUMIET: Je ne puis que répondre que nous n'avons pas l'intention d'établir le siège de la Société à un autre endroit; il s'agirait donc simplement de rendre cette disposition plus élastique pour l'avenir.

Le sénateur BRUNT: En effet.

M. OUMIET: La Société ne verrait, je crois, aucun inconvénient à ce qu'il eût plus d'élasticité.

Le sénateur MACDONALD: J'estime qu'il serait dangereux de modifier le projet de loi à cet égard. C'est une très importante particularité de la mesure que le siège de l'organisme soit établi à Ottawa. Tout changement qui y serait apporté prendrait, à mon avis, une importance capitale et devrait préalablement être soumis au Parlement.

Le sénateur BRUNT: Mon intention était simplement de donner à la disposition plus d'élasticité.

Le PRÉSIDENT: Ne serait-il pas possible, par exemple, que le siège fût transporté à l'Imprimerie nationale, à Hull?